

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Qui ont pris part aux délibérations : 11

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER – Nadine LACOURTABLAISE et Magali DERBERTOLIS.

Mrs Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Excusés : Dominique MORTIER a donné pouvoir à Laurence GARNIER – Denis DARMEDRU a donné pouvoir à Patrice GROSBOIS

Secrétaire de séance : Madame Nadine LACOURTABLAISE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Commission urbanisme : compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2023 concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif est d'apporter des modifications mineures sur certains articles du PLU en vigueur sans lancer une procédure de révision qui ne paraît pas opportune à ce jour.

Une nouvelle réunion est programmée le samedi 22 avril 2023 pour l'élaboration du cahier des charges.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le maire rappelle les taux d'imposition actuellement pratiqués, et présente les bases d'imposition et le produit fiscal attendu au titre de l'année 2023.

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux d'imposition communaux 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits à taux constants
Taxe foncière bâti (TFB)	362 749	29.70 %	387 500	115 088
Taxe foncière non bâti (TFNB)	6 358	57.81 %	6 800	3 931
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	60 254	13.36 %	64 532	8 621
			Total	127 640

Auquel s'ajoute :

- Coefficient correcteur de 20 033.00 €
 - Allocations compensatrices de 734.00 €
- Total produits attendus 2023 : **148 397.00 €**

Il indique que la progression des recettes +9 650.00 € entre 2022 et 2023 est dû à l'augmentation des bases de 7 % cette année qui suivent l'inflation.

Il indique au conseil municipal que les taux de la fiscalité directe locale ont été réévalués en 2012, 2017, 2018 et 2019, et présente la simulation effectuée par la commission finances sur la possible augmentation de ceux-ci.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux tels qu'ils figurent sur l'état de notification de l'année 2023, à savoir :

- . **Taxe foncière (bâti) : 29.70 %**,
- . **Taxe foncière (non bâti) : 57.81 %**
- . **Taxe d'habitation résidences secondaires : 13.36 %**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 :

La commission des finances a étudié les demandes de subvention et propose au conseil municipal le vote des subventions suivantes :

- 50.00 € à la Banque alimentaire
- 150.00 € pour l'assurance de l'association « Place aux Livres » qui gère la bibliothèque municipale
- 100.00 € à la MFR la Vernée – Péronnas
- 100.00 € à la MFR de Montluel
- 75.00 € JSP de la Vallière (subvention allouée par le conseil municipal lors de la séance du 16/03/2023).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de la commission des finances.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023 :

Le maire présente au conseil municipal, le programme de travaux inscrit au budget 2023 :

Fonctionnement :

Eclairage public :

Rénovation des 6 points lumineux de la place de la fontaine en Led et installation d'une horloge astronomique. Ces travaux seront réalisés par le SIEA et ont été validés lors de la séance du 13 janvier 2023 pour un montant TTC de 10 600.00 € avec un reste à charge pour la commune de 6 119.18 €

Voirie – point à temps 2023 :

Trois devis ont été demandés pour la réalisation de 4 tonnes de PATA sur la commune.

- COLAS : 4 800.00 € H.T. – 5 760.00 € TTC
- SOCAFL : 5 120.00 € H.T. – 6 144.00 € TTC
- EUROVIA : 6 920.00 € H.T – 8 304.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 4 800.00 € H.T.

Investissement :

Ecole :

Le conseil municipal avait validé les travaux pour l'école comprenant : l'éclairage LED – installation d'une VMC – alarme incendie – changement des menuiseries bas – changement du sol de la classe du haut.

Travaux TTC : 38 000.00 €

Subvention : DETR 20 % 9580 € - Département 20 % 9580 € - Région : 10 000.00 € = 29160 €

Reste à charge pour la commune 8 840.00 €.

Restaurant : 11 500.00 €

Local poubelle changement du mode de réfrigération et transfert de la climatisation à la mairie. Le conseil municipal avait validé ces travaux qui ont été réalisés en début d'année. Travaux 11 500.00 €

Echange de terrain et division foncière : 3 920.00 €

Echange de terrain commune – Vernoux – Pirat – Jacquet : Me BREUIL – 1 950 €

Division parcellaire terrain crèche impasse des Hanneçons : Cabinet Magnien – 1920 €

Le conseil municipal a déjà validé ce programme.

Panneaux jeux et borne de stationnement : 730.00 €

Camping : panneaux aire de jeux et point de rassemblement et des bornes qui seront installées en haut de la rue neuve au niveau du virage pour limiter le stationnement.
Travaux validés en janvier 2023.

Chapelle Saint Valérien : bandeaux : 2 100.00 €

Changement des bandeaux et habillage en tôle marron
Travaux validés en janvier 2023.

PLU – modification : 6 817.00 €

Suite à la réunion du 1^{er} avril 2023 – projet de modification du règlement et d'intégration des zones OAP.
Pour réaliser ces modifications une consultation sera lancée, après réalisation du cahier des charges, auprès de plusieurs urbanistes.

Eglise : 10 440.00 €

Monsieur le maire présente les devis demandés pour l'électrification des cloches et de l'horloge. Cette installation sera proposée en monophasé. Ces travaux ont pour objectif que les cloches sonnent en journée et s'arrêtent la nuit, permettraient de ne plus remonter l'horloge toutes les semaines et automatiseraient également le système de volée de petites cloches. Bien évidemment, le mécanisme d'origine reste en place.

Beudet : 10 750.50 € H.T. -12 900.60 € TTC + tirage 2 lignes électriques à faire installer par un électricien : 1 jusqu'au clocher et 1 pour alimentation de la centrale de commande.

Prêtre et Fils : 11 539.00 € H.T – 13 846.80 € TTC. Les lignes d'alimentation électriques sont comprises.

Le conseil municipal, après discussion, choisi d'ajourner sa proposition, un conseiller indique qu'un groupe d'habitants serait susceptible de proposer une autre solution technique.

Le conseil municipal décide que les montants inscrits au budget ne seront pas modifiés pour l'instant à savoir : 13 900.00 € en dépense et 3 460.00 € en recette.

Mairie – salle communale et atelier : changement de l'éclairage existant en LED :

Un devis a été demandé à l'entreprise PAQUET pour le passage de l'éclairage en LED de tout le bloc mairie.

Des subventions peuvent être demandées – Préfecture DETR 20 % - Département 20 % - Fonds Verts

Estimation travaux : 13 000.00 € H.T. – 15 600.00 € TTC

DETR 20 % : 2 600.00 € + Département 20 % : 2 600.00 € - Fonds Verts (voir si notre dossier est recevable)

Total subvention : 7 800.00 €

Reste à charge estimatif pour la commune 8 840.00 €.

Le conseil municipal approuve ce projet et autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

Le maire présente le budget primitif de l'année 2023 préparé par la commission des finances qui se résume de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	310 921.44 €	329 040.00 €	208 267.00 €	125 635.00 €
Excédent ou déficit reporté			45 047.09 €	
Affectation Résultat 2022		50 081.44 €		59 479.09 €
Excédent 2022		<u>68 200.00 €</u>		
Besoin de Financement			<u>68 200.00 €</u>	

Cette dernière l'a équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le besoin de financement en investissement est de 68 200 € qui sera pris sur l'excédent 2023 de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023.

BOIS DE CHAUFFAGE : ANNÉE 2023

Le Maire indique au conseil municipal que suite à l'exploitation des parcelles 1,2, 6 et 7, il s'avère que certaines grumes après abatage ne pourront être vendues.

Il propose qu'elles soient mises en vente comme bois de chauffage au prix de :

- 26.00 € le m3 - bois en bordure de route (entreposé sur la plateforme) – lot de 10 m3 environ.

La population est invitée à s'inscrire en mairie avant le 15 mai 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le prix de vente à 26.00 € le m3 et indique que le cubage définitif sera réalisé par M. Patrice Grosbois.

URBANISME

PC 001 197 23 B 0002 – VIALARD Luc – 85, rue de l'Eglise – construction d'un abri de jardin de 24.38 m² - parcelle B 1070 – Dossier déposé le 18 mars 2023 – en cours d'instruction

PC 001 197 23 B 0003 – MONT JOLY DEVELOPPEMENT – 120, rue du Puits – réhabilitation d'une ancienne bâtisse en 10 logements - parcelles B920 – 921 – 922- 923 - 924 – Dossier déposé le 31 mars 2023 – en cours d'instruction.

DP 001 197 23 B 0005 – ROUY Olivier – 230, impasse des Hannetons – pose d'une pompe à chaleur réversible – parcelle B 1874 – Dossier en cours d'instruction

QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie propose de se déplacer pour une réunion publique sur la prévention de l'escroquerie par internet. Trois dates de réunions ont été communiquées, nous attendons le retour.
- *Association culturelle* : Concert dimanche 15 juillet 2023 – Jardin de la famille Olivier.
- *Bresse Energie Citoyenne* : Assemblée générale le 28 avril 2023 à Journans.

Le maire lève la séance à 22h30

Le Maire,
André TONNELIER

La secrétaire,
Nadine LACOURTABLAISE

